

DEPARTEMENT
DE
HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil treize, et le deux du mois de décembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 32		
Présents 19	Absents 12	Procurations 1
VOTE PUBLIC		
Pour 20	Contre 0	Abstentions 0

Présents : MM. G. BRUN – D. ANDREANI - I. BENIGNI – L. BICCHIERAY - D. BICCHIERAY – E. CECCALDI – JB. CECCALDI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – J. LUCIANI, représenté par ALBERTI Antoine- M. LUCIANI - F. MARCHETTI – E. MUNIER - JM. NOBILI - A. SANTINI – JM. SEITE – JM. TEALDI

Absent(s) : MM. JP. ANSALDI - P. CECCALDI – MD CLAVEAU – E. MARCELLI – E. ORSINI – M. PARIGGI - MT. PETRUCCI – JP. PINELLI – R. POIRON – F. SEVEON - E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

Absent(s) ayant donné procuration : R. SANTELLI à G. BRUN.

Date de convocation : 25/11/2013

Date d'affichage :

Secrétaire : JM. TEALDI

OBJET :

**APPROBATION DU PLAN DE
FORMATION MUTUALISE DES
AGENTS TERRITORIAUX DE LA
BALAGNE 2013-2015**

Le Président expose au conseil l'enjeu que constitue la mise en œuvre d'un plan de formation pluriannuel mutualisé des agents du territoire de Balagne, dont le projet a été élaboré avec le concours du Centre National de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Corse.

Le comité technique paritaire du Centre de Gestion a émis un avis favorable le 23 avril 2013 sur ce projet de plan.

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Le Président soumet à l'approbation le plan de formation tel que présenté en pièce annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de formation 2013 -2015 des agents territoriaux de Balagne.

*Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le*



Fait et délibéré, le 2 décembre 2013
Pour copie conforme
Le Président

